

**Commission de Suivi de Site (CSS)  
de l'Usine de Traitement des Ordures Ménagères de SARAN  
Compte-rendu de la réunion du 28 juin 2022**

Sous la présidence de Monsieur Thierry PLACE, Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret, étaient présents :

**Collège « Administrations de l'Etat » :**

- Madame Laura ETIENNE, Inspectrice de l'environnement, DREAL – UD 45
- Madame Cécile TEISSERENC, Rédactrice, service de la sécurité de l'environnement industriel, Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret
- Madame Caroline NICOLAS, ARS-Délégation départementale du Loiret

**Collège « Collectivités territoriales » :**

- Monsieur Philippe DOLBEAULT, Conseiller municipal délégué, mairie de Saran
- Monsieur Mathieu GALLOIS, Conseiller départemental Canton Orléans 3
- Madame Sylvie DUBOIS, Conseillère régionale Centre – Val de Loire

**Collège « Exploitants » :**

- Monsieur Antoine DANILEWSKY, Directeur de secteur, société TRISALID
- Monsieur Franck IPPOLITI, Directeur d'unité opérationnelle incinération/mâchefers, société TRISALID

**Collège « Riverains »**

- Monsieur Hubert DUPIRE, Membre de l'association « Loiret Nature Environnement »

**Personnalité qualifiée :**

- Madame Laurence DUDOIT, Service gestion des déchets, Orléans Métropole

**Étaient absents et excusés :**

- Madame Muriel BOUTIN, Direction de l'environnement, service prévention des risques et éducation à l'environnement, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Madame Claire JORY, Direction de l'environnement, chef du service prévention des risques et éducation à l'environnement, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Madame Sylvie KEIB, Directrice d'unité opérationnelle tri/DASRI, société TRISALID
- Monsieur Christian FROMENTIN, Conseiller métropolitain, Orléans Métropole
- Monsieur Yoann PERRIN, Technicien de maintenance, société TRISALID
- Madame Nathalie PIFFERA, Chef de cabine de tri, société TRISALID
- Monsieur Thibaut PAIN, Directeur de la gestion des déchets, Orléans Métropole
- Monsieur Didier PAPET, Membre de l'association « Loiret Nature Environnement »

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 22 avril 2021
2. Actualisation du bureau (collège « Exploitants »)
3. Présentation du rapport d'activité du site de l'année 2021 par la société TRISALID
4. Actions des services de l'État
5. Questions diverses et échanges avec l'assemblée

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 22 avril 2021**

Monsieur PLACE soumet le compte rendu de la réunion de la CSS du 22 avril 2021 à l'approbation des membres de la CSS qui l'adoptent à l'unanimité.

### **2. Actualisation du bureau (collège « Exploitants »)**

Monsieur Laurent BACHIMONT a été appelé sur d'autres fonctions à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021. Il convient de le remplacer dans le bureau de la commission de suivi de site dans le collège « Exploitants ».

Monsieur PLACE procède à la désignation d'un représentant du collège « Exploitants ». Est désigné à l'unanimité par les membres de la Commission de suivi de site : Monsieur Antoine DANILEWSKY, Directeur de TRISALID.

### **3. Présentation du rapport d'activité du site pour l'année 2021 par la société TRISALID**

Monsieur DANILEWSKY présente le bilan d'activité du site de l'année 2021.

Il débute par une présentation générale de l'entreprise et de ses évolutions depuis sa construction et sa mise en service. Les derniers travaux sont le nouveau centre de tri et la modification des chaudières.

Il présente ensuite les capacités administratives du site :

- 115 000 tonnes pour l'incinération des déchets ménagers
- 4000 tonnes pour les déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI) en forte croissance depuis 2 ans (crise COVID)
- 35 000 tonnes pour le centre de tri
- Faits marquants sur 2021 :

La chaudière de la ligne n°1 a eu son inspection décennale. Elle a été mise à nu pour une vérification complète avec une mise à l'épreuve. L'arrêt a duré 3 semaines. C'est un moment important de la vie de la chaudière.

Des arrêts techniques sont programmés pour la maintenance des lignes 1 et 2.

En novembre 2021, la voûte en pierre réfractaire de la chaudière s'est effondrée suite à l'explosion d'une bouteille de gaz. Les murs et la voûte ont dû être reconstruits.

Monsieur PLACE demande des précisions. Monsieur DANILEWSKY lui répond que ce sont des bouteilles de gaz domestiques.

Madame DUDOIT indique que cela est un problème récurrent puisque ce type de bouteille de gaz est retrouvé régulièrement sur la chaîne de tri ou au moment de la collecte des déchets.

Monsieur DANILEWSKY précise qu'à la suite d'événements festifs, les bouteilles de protoxyde d'azote sont retrouvées à la fois sur la chaîne du centre de tri et dans les fours. Elles sont mises dans des sacs poubelles de 50 litres pour passer inaperçues. Puis, elles explosent dans les fours, ce qui provoque des dégâts importants.

Monsieur DANILEWSKY montre des photos de la bouteille de gaz endommagée. Il ajoute qu'il est difficile de connaître son origine.

Cela pose un problème quant à la sécurité des personnels de l'établissement.

Madame DUBOIS signale que les bouteilles sont consignées et doivent normalement être reprises par les supermarchés.

Monsieur IPPOLITI lui répond que les bouteilles de gaz sont échangées, mais elles ne sont pas reprises quand elles sont usagées.

Monsieur GALLOIS indique que les bouteilles de gaz pourraient être reprises par le réseau des déchetteries ; l'objectif étant de faciliter la reprise de ces bouteilles.

Monsieur DANILEWSKY poursuit en précisant que ce sont les murs latéraux du four de la ligne 1 qui se sont effondrés en décembre 2021. Ce sont des explosions qui ont dû les fragiliser. Les travaux ont engendré une immobilisation de 2 à 3 semaines.

Une série de fuites sur la chaudière 2 liées à des problèmes de purges sur un des surchauffeurs suite à des travaux réalisés en 2019 a obligé leur arrêt.

Monsieur DOLBEAULT demande combien de temps le four est arrêté suite aux incidents.

Monsieur DANILEWSKY répond que l'arrêt dure 2 à 3 semaines et détaille les travaux engagés pour la remise en état du four. La mise en œuvre est spécifique à cause de la chaleur dégagée par la chaudière.

Il indique que le nouveau centre de tri a démarré en mars 2021.

Il y a eu 22 déclenchements de balises de contrôle dans la partie DASRI. Aucun déclenchement de la balise radioactivité dans la partie ordures ménagères.

Monsieur DANILEWSKY continue en mentionnant un départ de feu notamment dû aux batteries lithium-ion. 90 % des feux qui se déclarent dans les centres de tri sont dus aux batteries lithium-ion au chargement au conditionnement de la balle.

Les accidents corporels ont un taux de fréquence moyen sur l'année 2021 de 19,11 %.

Dans le cadre des mesures sociales, il y a eu :

- Une réintégration des équipes de tri en mars 2021.
- La préparation pour le passage en 3 postes en centre de tri en janvier 2022,
- La continuation pour une grande partie de l'année du 3<sup>e</sup> poste pour les équipes DASRI au vu du volume élevé traité.

Les messages concernant la sécurité sur le site commencent à porter leurs fruits en 2022. Beaucoup de travail à ce niveau a été fait auprès du personnel pour éviter les situations dangereuses.

#### Evolution des installations :

Concernant l'unité de Valorisation Énergétique :

- Fin de la mise en service de la DENOX catalytique sur les 2 lignes. Monsieur DANILEWSKY explique ce qu'est une DENOX : abattement pour capturer les oxydes d'azote présents qui, à certaines concentrations, sont nocifs pour l'environnement et les personnes. Le catalyseur fonctionne avec une adjonction d'ammoniac pour capturer les oxydes d'azote afin de diminuer les émissions de 200 mg/m<sup>3</sup> à 80 mg/m<sup>3</sup>.
- Installation de deux canons à eau mis en place de chaque côté de la fosse pour contrôler les éventuels feux en fosse.
- Installation de sprinklage au niveau du Groupe Turbo Alternateur. Il s'agit d'un aménagement important pour limiter les conséquences d'un éventuel incident électrique. Cela permet de contrôler de manière pérenne les risques d'incendies.
- Montage d'un mur au niveau de la fosse de réception des déchets. Fermeture de 4 quais de déchargement sur les 8. Cela permet de fiabiliser la capacité de stockage, de stocker plus aisément et qu'il n'y ait pas de débordement sur le quai de transfert.

Concernant l'installation de Maturation et d'Élaboration  
Pas d'évolution significative sur 2021.

Concernant le centre de Tri :

- Démarrage du nouveau centre de tri en 2021 après son revamping complet en 2020 afin d'augmenter sa capacité de traitement pour accepter l'augmentation des flux de tri.
- De nouveaux contrats ont été signés avec Orléans Métropole.
- L'inspection des installations classées a effectué le 25 mars 2021 une visite d'inspection au sein de l'UVE et du Centre de tri.

#### Systeme de management intégré :

Le site est certifié 4 fois. Le site a été audité sur les 4 standards et les certificats ont été renouvelés pour ces 4 certificats.

Monsieur DANILEWSKY rappelle les engagements de la direction dans le cadre du système de management intégré.

Monsieur DANILEWSKI indique les problématiques de recrutement pour tous les métiers présents sur le site.

Monsieur DANILEWSKY donne les performances des équipements, à savoir 84,8 % pour la ligne 1 et 83 % pour la ligne 2 .

Monsieur PLACE demande quels sont les objectifs.

Monsieur DANILEWSKY indique que le taux de performance à atteindre est de 90 % pour 2021.

Pour le Groupe Turbo Alternateur (GTA) la disponibilité est de 93 %

Pour l'année 2021, 121 274 tonnes de déchets ont été réceptionnés sur le site (UVE et Centre de tri). Il convient de noter une augmentation importante de déchets confidentiels et DASRI avec un pic à 3400 tonnes.

Monsieur DUPIRE demande pourquoi les déchets d'activités économiques sont en forte baisse.

Monsieur DANILEWSKY lui répond que la forte baisse est due au manque de vide de four et surtout à l'incapacité de les traiter. Les déchets d'activités économiques ont été remplacés par les DASRI suite au COVID.

Madame DUDOIT indique que la priorité est de traiter les déchets apportés par Orléans Métropole, et les membres du groupement. Elle confirme que les déchets d'activités économiques ont été remplacés par les DASRI.

Monsieur PLACE demande ce qu'est un vide de four.

Monsieur DANILEWSKY explique qu'un vide de four est un four qui ne fonctionne pas à plein régime par manque d'apport de matière première. L'installation a une certaine capacité de traitement (7 tonnes / heure pour les 2 fours).

Madame DUDOIT explique que l'arrêté préfectoral vise une capacité maximale. La réalité fait qu'on n'est pas à 115 000 tonnes. La qualité des entrants est variable. Plus le pouvoir calorifique inférieur (PCI) des déchets apportés est important et moins il est possible d'incinérer de déchets, ce qui est le cas actuellement avec des déchets à fort PCI.

Monsieur DANILEWSKY demande si les 115 000 tonnes représentent les 4 premières colonnes (cf diapo 16).

Monsieur DANILEWSKY répond par l'affirmative.

Madame ETIENNE demande quelles sont les perspectives après ce constat d'absence de vide de four. Monsieur DANILEWSKY explique que c'est un vrai problème de capacité sur l'usine actuelle. La capacité de four est atteinte. Le site a du mal à incinérer toutes les tonnes de déchets du groupement.

Madame DUDOIT indique que le moindre incident sur la ligne de production est problématique. Suite à l'évolution de la réglementation, il est possible d'envisager le tri des biodéchets.

Laura ETIENNE explique que s'il y a retrait des biodéchets des ordures ménagères résiduelles traitées en incinération, cela augmente le PCI. Par conséquent, cela entraîne une diminution du tonnage maximal incinéré.

Madame DUDOIT indique que l'impact lié à la nouvelle réglementation de l'extension de tri n'est pas encore connu.

Monsieur PLACE demande quelle est la provenance des déchets hors département Cher, Loir et Cher, Yvelines.

Monsieur DANILEWSKY précise que pendant le COVID, il y a eu soutien aux autres centres de tri.

En raison des pannes, d'autres exutoires pour les déchets ont dû être trouvés. Ce n'est pas forcément évident, car les autres Unités de Valorisation Énergétique du département n'ont pas de vide de four. Il y a un vrai problème de capacité dans le domaine de la valorisation énergétique.

Les DASRI ont trouvé un exutoire sur les usines voisines telle que celle du Mans quand les lignes ne sont pas disponibles.

### Valorisation matières

Bilan pour l'année 2021 :

Le refus de tri est de 22,68 %

Monsieur DUPIRE indique que le chiffre est important.

Monsieur DANILEWSKY lui précise que le site est dans la moyenne.

Monsieur DUPIRE demande si le rappel des consignes de tri est fait auprès de la population. Il présente un emballage de dosette de café en aluminium et demande dans quelle poubelle il doit le mettre.

Madame DUDOIT explique que les nouvelles consignes de tri permettent que tous les emballages soient dans la poubelle jaune.

Monsieur DUPIRE demande quelle est la dimension minimum.

Madame DUDOIT ajoute qu'il n'y a pas de dimension minimum, car une ligne est prévue pour le recyclage des capsules de café. En revanche, il existe une taille maximum du déchet.

Monsieur DANILEWSKY indique qu'une communication est faite sur les gestes de tri : seringues, aiguilles, objets dangereux, animaux morts ou vivants.

Madame DUDOIT explique qu'il existe des erreurs de tri mais, pour certaines personnes, le tri n'est pas leur priorité. C'est pourquoi, des équipes sur le terrain sont présentes pour contrôler ce qui il y a dans les poubelles. C'est un travail de longue haleine.

Elle rappelle que les consignes de tri sont expliquées sur le terrain par des médiateurs. Les communications sont faites dans les quartiers, au cas par cas.

Monsieur PLACE précise que le tri peut être nébuleux pour certaines personnes.

Madame DUDOIT indique que parfois les usagers ne savent pas que des personnes trient les déchets en centre de tri.

Elle indique qu'une campagne de communication est prévue vers les jeunes et les particuliers. Des vidéos sont en train d'être finalisées pour être diffusées dans les écoles, auprès des particuliers.

Monsieur GALLOIS indique que la communication devrait être faite vers les nouveaux habitants.

Madame DUDOIT indique qu'en 2023, l'extension de consignes de tri sera obligatoire pour toute la population.

Monsieur GALLOIS explique qu'il faudrait s'appuyer sur les acteurs de terrain tel que les bailleurs HLM qui font de la sensibilisation auprès de leurs locataires.

Monsieur DANILEWSKY indique qu'il a été interviewé par Radio France Bleu pour une communication sur les problèmes de seringues. Les moyens conventionnels sont bien mais les réseaux sociaux ont plus d'impact en matière de communication.

Madame DUBOIS précise qu'une communication à destination des établissements scolaires pour la mise en place du tri dans les restaurants scolaires pourrait être effectuée en plus de la communication sur les réseaux sociaux.

Monsieur GALLOIS indique qu'au sein des collèges, il y a des éco-délégués désignés pour être le relais du message.

Madame DUBOIS insiste sur la création, au sein des collèges et lycées, de référents déchets pour relayer l'information.

Madame DUDOIT indique que le site de l'UTOM peut être visité sur inscription tout l'été.

Monsieur DANILEWSKY indique que l'information passe à la fois par la visite du site des riverains et le bouche-à-oreille.

Monsieur DANILEWSKY fait un point sur la valorisation énergétique de l'établissement.

Monsieur DANILEWSKY fait part du résultat des contrôles réglementaires des différents rejets : liquides, d'eaux pluviales, des eaux souterraines via les piézomètres, atmosphériques. Il n'y a pas d'évolution significative sur l'ensemble des paramètres.

Monsieur DANILEWSKY précise qu'il n'y a pas de problème particulier. Néanmoins, il y a une difficulté d'évacuation et de reprise des mâchefers alors que c'est un matériau valorisable. Il y a sans doute une mauvaise information car il s'agit d'un matériau valorisable et utilisable sur certaines couches d'enrobés ou d'agrégats.

Monsieur IPPOLITTI précise que cela peut être lié au cahier des charges demandé pour le matériau.

Madame DUDOIT indique cela peut être une méconnaissance du produit bien que ce soit mentionné dans les cahiers des charges des chantiers.

Madame ETIENNE mentionne qu'elle n'avait pas connaissance de cette problématique sur d'autres sites.

Monsieur DANILEWSKY donne des exemples d'autres sites qui ont des difficultés d'évacuation.

Monsieur IPPOLITTI précise que l'évacuation se fait soit en Île-de-France soit à Blois.

Monsieur DANILEWSKY rappelle la contrainte d'utilisation du matériau qui ne peut pas se faire à proximité des cours d'eau notamment. Cependant, pour l'économie circulaire, il peut être intéressant d'utiliser ce produit.

Monsieur DANILEWSKY fait le point sur les plans de surveillance dans l'environnement avec les campagnes 2021 réalisées par Lig'Air et EVADIES. Les résultats sont conformes à la réglementation.

Enfin, monsieur DANILEWSKY présente les projets du site pour 2022 :

- Amélioration des conditions de sécurité pour le personnel et les sous-traitants
- Passage de 2 à 3 équipes au centre de tri
- Inspection décennale de la chaudière 2 avec le décalorifugeage complet
- Installation d'ouvreur de sacs au niveau du centre de tri
- Fiabilisation de la combustion et des réfractaires des fours 1 et 2

#### **4. Les actions des services de l'État**

Madame ETIENNE rappelle le rôle de l'inspection des installations classées. Elle nous présente les réglementations nationale et spécifique à l'établissement.

Le site est considéré par l'inspection comme un établissement de priorité nationale faisant, a minima, l'objet d'une visite de contrôle annuelle par la DREAL. Les inspections peuvent être inopinées ou programmées.

**Inspections :**

Inspection annuelle de l'UTOM du 25 mars 2021 :

- 2 non conformités de niveau 1
- 4 non conformités de niveau 2
- 2 demandes
- 3 remarques

Les deux non conformités les plus importantes sont ;

- Les rejets aqueux dans la station dépuracion collective ne sont pas conformes.
- Le système de détection incendie, les RIA et les extincteurs ne sont pas maintenus en bon état.

Les réponses de l'exploitant des 3 juin 2021, 28 septembre 2021 et 4 mars 2022 ont été analysées dans les lettres de suites des 31 août 2021, 4 février 2022 et lors de l'inspection du 25 mars 2022

Inspection annuelle du centre de tri du 25 mars 2021 :

- 2 non-conformités de niveau 1
- 4 non-conformités de niveau 2
- 2 demandes
- 2 remarques

Les deux non conformités les plus importantes sont :

- Les stockages ne sont pas conformes au plan d'entreposage ;
- Les RIA et les extincteurs ne sont pas maintenus en bon état. La centrale de détection (centre de tri) n'est pas opérationnelle.

Les réponses de l'exploitant du 3 juin 2021 ont été analysées dans la lettre de suites du 31 août 2021 et lors de l'inspection du 25 mars 2022

Inspection annuelle de l'UTOM du 25 mars 2022 :

- 9 constats susceptibles de suites.

Inspection annuelle du centre de tri du 25 mars 2022 :

- 2 constats avec lettre de suites préfectorales :
- L'exploitant ne peut pas justifier que le site est équipé de 4 poteaux incendie débitant un débit individuel de 120 m<sup>3</sup>/h sous un bar. Il doit justifier de l'adéquation entre ses besoins en eau et ses ressources en eau.
- Les volumes de déchets triés et à trier présents sur le site ne sont pas connus.

Retours de l'exploitant du 9 juin 2022 :

- Bilan factuel sur les ressources en eau (débits des poteaux incendie) au regard des besoins → ressources insuffisantes
- Travail en cours à faire en lien avec le SDIS pour résorber l'écart.

**Instructions :**

- Dossier de réexamen IED déposé par l'exploitant le 25 mars 2021 ;
- Dossier de PAC déposé par l'exploitant le 29 octobre 2021 pour l'extension de la capacité du centre de tri ;
- Préparation d'un arrêté préfectoral complémentaire permettant d'intégrer les dispositions de certains textes, l'augmentation de la capacité du centre de tri et les prescriptions concernant les ressources en eau.

Madame DUBOIS demande si l'augmentation de la capacité du centre de tri est pérenne.

Madame ETIENNE indique que l'UTOM est le premier centre de tri performant pour les nouvelles consignes de tri. Ils reçoivent plus de déchets à trier. Dans le cadre de la réorganisation des centres de tri certains vont fermer, d'autres vont se mettre à niveau ou être créés pour répondre aux nouvelles consignes de tri.

Monsieur DANILEWSKY précise que c'est donc du court / moyen terme.

Madame ETIENNE explique que la capacité du centre de tri est suffisante et déjà autorisée. Le porter à connaissance porte sur les conditions d'entreposage des déchets.

Comme l'ordre du jour est épuisé, Monsieur PLACE remercie les membres présents pour la qualité des échanges et clôt la réunion.

Le Président de la CSS,



Thierry PLACE